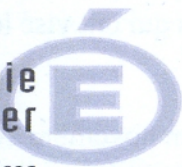


académie
Montpellier



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Aude

éducation
nationale



République Française

ASSOCIATION
NATIONALE
DES
MEMBRES DE
L'ORDRE
NATIONAL DU
MÉRITE

Reconnue d'utilité publique
(Décret du 26-01-87)

Section de l'Aude

CONVENTION de PARTENARIAT

établie entre les soussignés

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
représenté par

Madame Claudie FRANÇOIS GALLIN
Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aude

et

L'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM.)
représentée par

Monsieur Georges LAMILHAU,
Président de la Section de l'Aude,

PREAMBULE

La transmission et l'appropriation des valeurs et des principes qui fondent notre République est l'une des missions premières de l'École, réaffirmée avec force par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.

La loi dispose qu'au titre de sa mission d'éducation à la citoyenneté, le service public de l'éducation prépare les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, libres et respectueux, conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie.

Cet objectif prend un sens particulièrement important dans le cadre de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, lancée par la Ministre de l'Education nationale, de

